

Question 1 : Quelles sont les grandes tendances des réformes de retraites à l'international ? Qu'en est-il de la France ?

Si l'on prend une perspective de long terme, si l'on regarde depuis que des gouvernements on dit que pour des raisons démographiques, économiques, il fallait réformer le système de retraite dans leurs pays, dès la fin années 80 (ça commence aux États-Unis et en Grande Bretagne), on se rend compte que sur 30 ans ou sur 40 ans, on a progressivement une tendance partagée.

La première caractéristique de cette tendance, c'est que les régimes de retraites traditionnels, contributifs, où pendant que l'on travaille on paie des cotisations et on espère toucher une retraite à peu près proportionnelle à son salaire, alors que dans les années 80-90, ça fournissait la majorité des retraites dans la plupart des pays.

On s'aperçoit que suite aux réformes, on pourrait même dire qu'à cause des réformes, le niveau des retraites, le taux de remplacement ne cesse de baisser à partir des années 2000 en Grande Bretagne, aux États-Unis, en Suède, par exemple à partir des années 2010 en Allemagne.

Par conséquent, les gouvernements dans les années 2000 et 2010 vont réagir, non pas revenir en arrière, mais installer des socles, des protections de base, des minimums vieillesse comme on dit en France, pour garantir un revenu minimal aux retraités.

Mais on n'est plus dans le même esprit de retraite, puisqu'avant on espérait que le système public permettrait de remplacer son revenu, de maintenir un niveau de vie. Là, le système public collectif de retraite ne le permet plus. On doit seulement compter sur une garantie de base par le système public.

Si l'on veut maintenir son niveau de vie, aux États-Unis, en Angleterre particulièrement, mais aussi dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Italie, il faut épargner.

C'est le troisième pilier, qui se met progressivement en place dans les années 2000-2010 dans la plupart des pays, un complément en capitalisation qui est en général soutenu par l'État par des exemptions fiscales, c'est-à-dire que l'argent que vous mettez de côté dans ces fonds de pensions est exonéré d'impôt.

Vous pouvez ainsi essayer de revenir à votre niveau d'actif en comptant sur vos économies.

Le problème que pose ces réformes, qui mettent en place un système à plusieurs piliers, c'est que tout le monde n'a pas la possibilité de mettre de l'argent de côté dans les fonds de pensions, et donc ça fait exploser les inégalités parmi les retraités.

Et la France dans tout ça.

La France parcourt ce même chemin, mais je dirais au ralenti.

On pouvait compter sur le régime général et sur les retraites complémentaires pour assurer un remplacement du niveau de vie décent, les retraités en France ont en moyenne un niveau de vie supérieur à celui des actifs.

Mais on a tout de même dû mettre en place un minimum vieillesse et on a essayé de développer les retraites en capitalisation.

Le minimum vieillesse ne bénéficie pas à tout le monde, il n'y a pas un appauvrissement général des retraités, mais de plus en plus de femmes doivent reposer leur avenir en retraite sur ce minima parce qu'elles n'ont pas de carrière complètes, et si elles se retrouvent seules en cas de divorce ou autres, elles sont beaucoup moins soutenues au moment de la retraite que les hommes.

Seuls les cadres, ceux qui travaillent dans les grandes entreprises, ont accès aux fonds de pensions, en France ça s'appelle le PERP (le plan d'épargne retraite populaire), le PERCO le Plan d'épargne pour la retraite collectif) la PREFON pour les fonctionnaires, par ailleurs l'assurance vie.

On suit la même tendance qu'à l'international mais avec un peu de retard, avec un système collectif public qui garantit de meilleures retraites qu'ailleurs mais les tendances de fond sont là aussi.

Question 2 : Qu'en est-il du niveau de vie des retraités, des inégalités à la fois intergénérationnelles et entre retraités ?

Si on regarde la situation des retraités en Europe et plus particulièrement en France, on peut dire que l'objectif qui a été assigné au système de retraites dans les années 60,70 du XXème siècle, à savoir garantir le même niveau de vie à la retraite qu'au moment de la vie active, est atteint un peu partout en Europe puisqu'on a des niveaux de vie qui sont à 80, 90% pour les retraités en moyenne par rapport à leur vie active.

Il est plus qu'atteint en France, puisque si l'on intègre le patrimoine, on voit que les retraités en moyenne ont un niveau de vie supérieure à celui des actifs.

Ce sont des moyennes. On a des inégalités majeures entre les hommes et les femmes. Il y a aussi des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres, même si elles sont moins importantes qu'elles ne l'étaient sur le marché du travail, il y a donc un effet distributif des retraites.

Mais le problème majeur de la question des retraites dans nos sociétés réside dans les conditions de très bonnes retraites qu'on a garanties aux premiers baby-boomers, qui ont obtenu de très bonnes retraites, et qui en bénéficient actuellement. On ne garantit plus ces très bonnes conditions aux générations suivantes.

Globalement, du fait des réformes que l'on a prises à partir de 1993 en France, il y a eu une succession de six à sept réformes entre 1993 et 2013. Ces réformes ont fait en sorte qu'il fallait cotiser plus longtemps pour avoir moins de droits aux retraites. Les retraites étaient elles-mêmes revalorisées de façon moins positive que cela n'était le cas précédemment.

Il y a donc fondamentalement une inégalité intergénérationnelle puisqu'on est incapable de garantir les mêmes conditions de retraites aux générations futures et celles qui sont en train de prendre leurs retraites.

C'est un élément qui n'entre pas dans le débat sur les retraites. On parle toujours du niveau de retraite avenir, ce qui d'ailleurs inquiète les jeunes.

Question 3 : Faut-il une réforme des retraites en France ?

Tout dépend laquelle, celle dont il s'agit au cours de l'année 2020, qui a été annoncée par Emmanuel Macron, le 49-3 a permis de l'adopter.

Elle avait pour ambition de restructurer le système de retraite, faire que tout le monde contribue et reçoive la retraite d'un système unifié qui serait porté par les mêmes règles.

Un des problèmes politiques qu'a posé la préparation de cette réforme, c'est que le Ministère de l'économie et des finances a en outre ajouté un deuxième objectif : faire faire des économies au système de retraite et donc de reculer l'âge de départ à la retraite ou de changer les modes des départs des retraites pour que ce soit plus difficile d'avoir une retraite complète.

En unissant les deux, ça a suscité beaucoup d'incompréhensions, de mécontentements, de protestations.

Le texte est passé en 49-3, puis est arrivé le Covid, le confinement. Le projet a été suspendu. On peut dire qu'aujourd'hui, il est abandonné dans la mesure où Emmanuel Macron en ce mois de juin 2021 annonce qu'il repense à réformer les retraites mais pas complètement sur la base du projet qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

Ce dont on parle actuellement c'est principalement de faire des économies.

La façon dont il est souhaité de faire des économies, c'est de repousser l'âge de la retraite de 62 à 64 ans.

Ce que l'on sait des comparaisons internationales, des réformes similaires, de l'état du marché du travail, c'est que ce type de réforme certes fera faire des économies au système, le système aura moins de retraites à verser car les gens iront en retraite plus tard, mais auront deux conséquences principales.

La première : les retraites seront plus basses, et les gens seront plus longtemps mis en emploi et plus tard en retraite.

Pourquoi seront-elles d'abord plus basses ?

Parce qu'en l'état actuel du travail, les individus n'arrivent plus à faire des carrières complètes, c'est à dire travailler suffisamment d'années (en l'occurrence 43 ans requis pour avoir une retraite complète, quand on n'a pas le nombre d'années suffisants, on vous fait une décote et le niveau de la retraite baisse).

Si on ne change rien sur le marché du travail, les individus vont rester sur le marché du travail sans emploi. Ils vont être même en fin de chômage, au RSA, sombrer dans une situation de précarité et perdre des droits à la retraite.

C'est la deuxième conséquence : accroître le nombre de personnes ni en emploi ni en retraite parce qu'ils ont été licenciés d'une entreprise à l'occasion d'un plan social (souvent on fait partir les plus âgés), ils n'ont pas retrouvé d'emploi et ont épuisé leur droit au chômage.

On a une catégorie croissante de ce type de situation au sein de la population française parmi les seniors.

Simplement reculer l'âge de départ à la retraite sans mesures qui visent à permettre aux individus de rester dans l'emploi (c'est-à-dire des mesures de qualifications, de conditions de travail, d'amélioration de travail pour que ce soit physiquement possible après 50,55 ans), signifie des retraites plus basses et plus de personnes ni en emploi ni en retraite.

Merci à Bruno Palier pour cet échange !

Entretien : Myriam Sefraoui (Chargée de médiation scientifique CEE)